

Procès-verbal de séance du Conseil municipal

Séance du jeudi 27 janvier 2022 à 18 heures 00

Le 27 janvier 2022 à 18 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Maguy COURTOY, Maire.

Etaient présents : Mmes DEVOILLE Monique, GALMICHE Gisèle, KOWALIK Anne-Charlotte, LARRIERE Sophie, LASSAUGE Emilie (arrivée à 18h20), Mme PERRIN Pauline (départ à 20h17 alors représentée par Mme Emilie LASSAUGE), MM. BORDOT Patrick, BOURGOGNE Anthony, DOILLON Marc (arrivé à 19h15), HAMANN Gabriel, JEANNEY Paul, MEUNIER Alain, GOURGUECHON Philippe.

Était absent : M. DESCHASEAUX Francis représenté par Madame Monique DEVOILLE.

Secrétaire de séance : Mr GOURGUECHON Philippe.

Invités : Mr GONANT Jean-Philippe, chargé de mission « Plan Climat Energie Territorial » (PCET) auprès du Pays des Vosges Saônoises et Mr AUBERT Patrick, consultant en énergie renouvelable auprès de l'association ADERA.

Début de séance : 18h05

Adoption du procès-verbal de la séance précédente [adoption à l'unanimité].

Madame la Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : Convention de collaboration avec la CCHC.

1. Chauffage et réseau de chaleur – rénovation énergétique des bâtiments et de la salle polyvalente.

Madame la Maire présente aux membres du conseil, Mr Jean-Philippe GONANT et Mr Patrick AUBERT, qui lors d'une première rencontre ont visité Corbenay et ses différents bâtiments communaux, afin d'analyser les besoins et les projets pour la commune et ainsi définir les orientations de demain en matière d'énergie.

Dans une démarche à aider et guider les collectivités en amont et jusqu'à l'aboutissement de leurs projets, ils leur proposent un accompagnement technique et financier.

La visite de la chaufferie de Magnoncourt et des 2 chaufferies bois d'Aillevillers et Lyaumont et la rencontre du maire d'Amance qui nous a ouvert les portes de son gymnase ayant bénéficié récemment d'une rénovation énergétique globale avec la mise en place d'une chaufferie dédiée, nous ont convaincus du bien-fondé de nos projets.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette étude de projet concernant la rénovation énergétique des logements des instituteurs et de la salle Polyvalente ainsi que le projet de chaufferie biomasse et son réseau de chaleur au centre bourg.

2. Elections d'une 4ème adjointe suite à démission.

Suite à la démission de Mme PERNEY Pauline en date du 06 décembre 2021 de son mandat de 4^{ème} adjointe et au vu de la démission validée par Monsieur le PREFET en date du 17 décembre 2021, il a été procédé à l'élection de Mme GALMICHE Gisèle à la fonction de 4^{ème} Adjointe : 11 Pour ; 4 bulletins Blancs .

Madame la Maire propose au conseil municipal d'installer Gisèle GALMICHE 4^{ème} adjointe au maire dans ses fonctions, à savoir :

- Vice-présidente du CCAS
- Référente séniors (Covid, plan canicule)
- Ateliers citoyens
- Fêtes et cérémonies.

3. Choix et approbation du montant de l'attribution de compensation (AC).

Au regard du rapport établi par la CLECT, chaque commune doit choisir, pour la définition de son AC (attribution de compensation), entre :

- **La méthode de droit commun** (montant actuel des AC qui restera fixe quelle que soit l'évolution des recettes économiques).
- **La méthode dérogatoire** (basée sur des critères de population, de centralité et de recettes fiscales économiques. Avec un lissage sur trois ans et clause de revoyure pour une évolution possible des AC).

Madame la Maire rappelle que, après de nombreuses réunions et un travail colossal dans l'intérêt général du territoire et non dans l'intérêt individuel, le rapport de la CLECT a été transmis à chaque commune et chaque conseil devait l'approuver ou le rejeter. Nous l'avons approuvé à la majorité le 21/10/2021

Voici un tableau explicatif :

METHODE DE DROIT COMMUN	2021	
	AC versée par la CCHC	Fiscalité transférée
	384 241€	458 328€
METHODE DEROGATOIRE AVEC LISSAGE SUR 3 ANS	2022	
	386 943€	522.571€
	2023	
	389 645€	522 571€
2024 et les suivantes		
392 346€	522 571€	

Le rapport des chiffres n'est ni satisfaisant pour nous, ni parfait, mais nous avons accepté les règles de calcul, identiques à chaque commune afin d'assurer la cohésion, la solidarité et le bien-être de tous dans la Haute Comté.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité **le choix de la méthode dérogatoire pour ses AC** et autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4. Renouvellement de contrat avec la société Aqua maintenance.

Afin d'assurer le nettoyage et la désinfection du réservoir d'eau potable (château d'eau) ainsi que les 3 bâches de reprises de la station de traitement, le 14 décembre 2012, le maire présent, Mr Georges BARDOT avait signé un contrat avec la société Aqua maintenance pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois pour un montant annuel de 950 € HT.

Le contrat arrivant à échéance, Madame la Maire propose au conseil le renouvellement de celui-ci avec les mêmes conditions de durée pour un montant annuel de 1 098€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le renouvellement du contrat avec la société Aqua maintenance et autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes au contrat.

5. TOTEM : Accord de principe pour une étude de faisabilité pour l'implantation d'une antenne Orange.

Madame la Maire informe le conseil que la société TOTEM a été mandatée par ORANGE afin d'assurer la prestation de constructions d'infrastructures passives.

Une étude de faisabilité technique du projet d'implantation de l'antenne Orange, vers le stade entre le terrain de tennis et la maison de la chasse, nécessite une autorisation par accord de principe au profit de la société TOTEM pour effectuer ces démarches.

La convention est en cours d'instruction, quelques points ne nous satisfont pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (2 contre et 13 pour) autorise Madame la Maire à signer l'accord de principe.

6. Convention de collaboration avec la CCHC

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les communes du territoire ont majoritairement sollicité la communauté de communes pour un appui à l'ingénierie, notamment en termes de recherche de financements et d'aide au montage de demandes de subventions.

Les communes adhérentes au service versent une participation annuelle de 1€ par habitant et au minimum 125€. La prestation sera facturée sur la base d'un coût horaire de 25€ de l'heure (prix coûtant) – le montant de la participation sera déduit de la première facturation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (4 contre et 5 abstentions) de conventionner avec la CCHC et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de collaboration avec la Communauté de communes de la Haute-Comté et toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Informations diverses

- FUTURS TRAVAUX : RENOUVELLEMENT DES CONDUITES AEP TRANCHES 2 ET 3

- Nous avons reçu de l'agence de l'eau l'accusé de réception du dépôt de dossier de demande d'aide donnant accord d'engager l'opération de renouvellement des conduites AEP. A ce stade, aucun engagement de l'agence de l'eau à apporter une aide au projet,
- La consultation des entreprises est en cours,
- Le rendu des offres est fixé au 15 février 2022 à 12 h 00.
- Présentation par le maître d'œuvre Nicolas Richard (ECA) des analyses d'appels d'offres et choix de l'entreprise retenue le 21/02/2022 à 15h en mairie.

- CRISE GAZIERE : Le syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED) nous a informé par mail que les événements intervenus ces derniers mois amènent l'Europe vers une crise énergétique sans précédent.

Les tensions du marché gazier ont fait bondir les prix du gaz. Nous sommes concernés puisque la plupart de nos bâtiments communaux sont chauffés au gaz. Une forte augmentation de nos dépenses de chauffage doit être prévue dans les budgets à venir.

- FREE ET ON TOWER France : le contrat d'occupation des sols pour l'antenne FREE a été transféré à la société ON POWER France.

- AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU D'ELECTRICITE DU P'TIT CHARIOT AU CROISEMENT RUE DU CHANET.

Le coût de l'estimation financière est de 257 925€ avec un reste à charge pour la commune, après déduction des diverses subventions, de 117 730€.

Dates à retenir :

- **01/02/2022** : Rendez-vous à 14 h 00 avec Mr TSCHENN Jérôme de la chambre d'agriculture.
- **02/02/2022** : Rendez-vous PLUI à 10 h 00 avec Mr MAILLARD Henri, vice-président en charge de l'urbanisme à la CCHC.
- **08/02/2022** : Réunion jardins solidaires à 18 h 00.

Questions posées :

- Edition du Corbinusien et distribution prévue le 02/02/2022.
- Sécurisation des sorties d'école : projet en cours de réflexion.

La séance est levée à 21h25.

